

L'écho

des Liébautains

BULLETIN
MUNICIPAL
ESTISSAC

N° 25
JUILLET 2020



Virus 17 MARS Fièvre
Proches Transmission Gants
Pandémie Confinement COVID 19
Urgence Gestes barrières Masques
Applaudissements Solidarité
Virus Crise Soignants
COVID 19 Masques Gel hydroalcoolique Merci !
restez chez vous Merci ! POMPIERS Gants
Déconfinement CORONAVIRUS
Toux Soins Virus quarantaine
Applaudissements aide à domicile
Fièvre Merci ! MONDIAL

SOMMAIRE

- p. 3 Les séances en bref
- p. 7 Spécial élections
- p. 10 Rétrospective
- p. 12 Portrait
- p. 14 Retour en images
- p. 18 Vie scolaire
- p. 21 Vie professionnelle
- p. 22 Cadre de vie
- p. 27 Vie culturelle
- p. 29 Actualités
- p. 31 Agenda

J'adresse mes plus vifs remerciements à Mme Béatrice Velut, Adjointe au maire, qui durant 12 années a assuré la rédaction de notre bulletin municipal.

Mairie d'Estissac

Place François Mitterrand
10190 ESTISSAC
Tél. : 03.25.40.41.43
mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Annie DUCHÈNE, maire d'Estissac
Comité de rédaction : Claudie GEST, Fabien VINCENT, Marie-Claude GRITTI, Céline BEAUVOIS, Christine BONNEL, Stéphanie BIRÉ, Laetitia CAMPOROTA

Crédits photos : Michel GALLET, Claudie GEST, Lionel WEYH
Nombre d'exemplaires : 1100
Création et impression :
Imprimerie La Renaissance
Juillet 2020

MOT DU MAIRE



Lors du premier tour des élections municipales du 15 mars dernier, vous avez apporté votre confiance à une nouvelle équipe.

Je veux vous en remercier très chaleureusement. Nouvellement élus, nous aurons à cœur, durant les 6 années à venir, à réaliser les projets engagés pour le développement de notre commune.

Le 17 mars, Monsieur le Président de la République plaçait notre pays en confinement. Pour beaucoup ce fut un arrêt net de leur travail, les cours d'école sans bruit, les commerçants, artisans, chefs d'entreprise, contraints de suspendre leur activité. Vous avez fait preuve de responsabilité durant ces huit semaines en respectant les consignes de déplacement. Sur notre commune la vie ne s'est pas arrêtée. L'ensemble des soignants, les aides à domicile ont été très présents pour aider et soigner, quelques commerces ont continué à répondre aux attentes de première nécessité.

Les élus, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, les agents étaient à vos côtés en aidant les personnes âgées, les personnes isolées, et ont répondu à vos nombreuses demandes. Des masques réutilisables venant de Troyes Champagne Métropole et du Département ont été distribués. Une vraie solidarité, en famille, entre voisins s'est mise en place. Durant cette période de crise sanitaire beaucoup ont eu à se soigner, nous avons une pensée affectueuse pour les familles en deuil qui dans ces circonstances très douloureuses n'ont pu accompagner leurs proches dans les derniers instants.

Les mois à venir seront, pour certains, encore difficiles. Nous sommes à vos côtés pour vous servir. Soyez assurés de notre pleine disponibilité.

Nous vous souhaitons un bel été et prenez bien soin de vous.

Annie DUCHENE
Maire





Séance du 17 février 2020



Le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable à l'installation d'un distributeur automatique de produits frais, en privilégiant un emplacement sur terrain privé avec facilités de stationnement.
- **Approuve** les nouveaux statuts du Syndicat départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA), qui se transforme en syndicat mixte fermé.
- Après avoir entendu les conclusions du commissaire-enquêteur, **approuve** le plan local d'urbanisme et approuve la suppression des alignements applicables aux routes départementales.
- **Approuve** les travaux de scellement de 2 statues dans l'église Saint-Liébault pour un montant total de 1 950,00 € TTC et sollicite des subventions auprès du Conseil départemental et de la DRAC.
- **Décide** l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section ZC n°100, permettant la réalisation de travaux d'assainissement des eaux pluviales dans la rue Paulin Aubert.
- **Accepte** de régler les frais de scolarité d'un montant de 75,00 € pour la scolarité d'un enfant d'Estissac en école élémentaire de la Chapelle-Saint-Luc, au titre de l'année scolaire 2018-2019.
- **Décide** qu'en cas de détérioration ou de perte des livres empruntés à la bibliothèque, l'emprunteur devra assurer son remboursement au prix du neuf ou son remplacement par un document neuf identique.
- **Décide** d'acquérir 2 panneaux d'information pour un montant de 4 821,12 € TTC, à poser aux entrées du village sur la RD 660 et mis à disposition du syndicat d'initiative.
- **Prend note** du démarrage du déploiement des compteurs Linky par la société Enedis sur le territoire communal.
- **Prend note** du déploiement de la fibre sur le territoire communal à compter du mois de juin 2020.



Séance du 25 mai 2020



Le Conseil Municipal :

Les membres du conseil municipal de la commune d'ESTISSAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Mme Annie DUCHÊNE, Maire, a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions :

DUCHÊNE Annie, VINCENT Fabien, GRITTI Marie-Claude, ARNOUX Benoit, DÉCRÉON Martine, CUNY Christophe, GEST Claudie, LANGLOIS Didier, LE GUILLOU Marie-Françoise, MASSON Thierry, BEAUVOIS Céline, VINCENT Christophe, BIRÉ Stéphanie, GEORGE Nicolas, BONNEL Christine, JEANNEL Vincent, CAMPOROTA Laetitia, LORENZETTI Franck, FROCHOT Annie.

Une fois installé, le conseil municipal :

- **Élit** Mme Annie DUCHÊNE en tant que Maire, par 18 voix, un bulletin blanc, sur 19 suffrages exprimés.
- **Décide** de la création de quatre postes d'adjoints au maire.
- **Élit** au scrutin de liste les adjoints, par 19 voix sur 19 suffrages exprimés : Premier Adjoint : M. Fabien VINCENT ; Deuxième Adjointe : Mme Marie-Claude GRITTI ; Troisième Adjoint : M. Vincent JEANNEL ; Quatrième Adjointe : Mme Claudie GEST.
- **Délègue** les pouvoirs au Maire pour la durée du mandat : passation de marchés publics, locations de biens communaux, contrats d'assurance et indemnités de sinistre, délivrance de concessions funéraires, acceptation de dons et legs, aliénation de biens mobiliers limités à 4 600 €, représentation de la Commune devant la justice, utilisation du droit de préemption urbain, demande de subvention, etc. (voir liste complète en mairie).
- **Décide** de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints en dessous du niveau maximal prévu par la loi, soit (en référence à l'indice terminal du barème de la fonction publique) : Maire : 47 % - quatre adjoints : 18,50 %.
- **Décide** d'allouer au maire une somme forfaitaire de 170 € par mois au titre des frais de représentation.
- **Décide** d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) prévues au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et délègue au maire le pouvoir d'exercer ou non ce droit de préemption.
- **Sollicite** les subventions de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)), du Conseil départemental de l'Aube, du Conseil régional Grand Est, de Troyes Champagne Métropole et de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube (CAF) en vue de compléter le financement de l'extension du bâtiment affecté au centre de loisirs, dont le coût est estimé à 132 000,00 € TTC.



Séance du 29 juin 2020



Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le compte administratif et le compte de gestion du receveur 2019 du budget principal comme suit :

| MONTANTS EN € | DÉPENSES | RECETTES | RÉSULTAT CUMULÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (*) | SOLDE | EXCÉDENT GLOBAL |
|----------------|----------------|----------------|---|------------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 366 252,73 € | 1 638 800,70 € | + 1 134 595,63 € | + 1 407 143,60 € | 1 302 355,28 € |
| INVESTISSEMENT | 887 617,88 € | 560 913,33 € | + 221 916,23 € | - 104 788,32 € | |

et arrête l'affectation des résultats : virement à la section d'investissement de 165 988,32 € ; report d'un excédent de fonctionnement résiduel de 1 241 155,28 €.

(*) ce montant tient compte de l'intégration des excédents issus du budget annexe « eau potable » dissous le 1er janvier 2019 pour transfert au SDDEA : 335 807,77 € en fonctionnement et 82 888,03 € en investissement.

- **Décide** de maintenir les taux des taxes communales pour l'année 2020, comme suit :

| |
|---|
| Taxe foncière (bâti) 20,06 % |
| Taxe foncière (non bâti) 23,02 % |

Dans le cadre de la suppression à terme de la taxe d'habitation, le taux est figé à 15,00 % par l'Etat.

- **Détermine** la liste des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020 (voir détail en mairie).
- **Décide** d'attribuer une subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 6 500,00 € pour l'année 2020.
- **Approuve** le budget primitif 2020 de la commune comme suit :
Section de fonctionnement : dépenses votées à 1 904 563,46 € et recettes votées à 2 727 950,28 €.
Section d'investissement : équilibre des dépenses et des recettes à 1 316 635,32 €.
- **Décide** de fixer à huit le nombre de membres titulaires du Conseil d'Administration du C.C.A.S. (4 membres élus et 4 membres nommés par le Maire).
- **Élit** les 4 membres du C.C.A.S. : Mme Marie-Claude GRITTI, Mme Claudie GEST, Mme Martine DÉCRÉON, Mme Stéphanie BIRÉ.
- **Procède** aux désignations dans les organismes extérieurs. ➡ Voir détail en page 8
- **Procède** à la formation des commissions communales et à la désignation de membres. ➡ Voir détail en page 9
- **Établit** la liste des contribuables susceptibles d'être retenus par les services fiscaux pour être membres de la commission communale des impôts directs.
- **Désigne** en tant que membres de la commission de contrôle de la liste électorale : M. Didier LANGLOIS (titulaire) et M. Benoit ARNOUX (suppléant).
- **Décide**, à la majorité, de réviser la structure tarifaire et les montants de la garderie et de la cantine périscolaire à compter du 1^{er} septembre

2020. La hausse décidée est motivée par la nécessité de limiter les déficits des services et d'anticiper la hausse prévisible des coûts de fourniture des repas :

| | Tarif normal | Tarif réduit |
|--|--------------|--------------|
| Garderie du matin et du soir (par unité) | 1,00 € | 0,85 € |
| Garderie du midi | 2,60 € | 2,21 € |
| Cantine (enfant d'Estissac et de Neuville-sur-Vanne) | 3,00 € | 2,55 € |
| Cantine (enfant extérieur) | 3,80 € | 3,23 € |

NB : le tarif réduit s'applique à chaque famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 €.

- **Accepte** de régler les frais de scolarité d'un montant de 75,00 € pour la scolarité d'un enfant d'Estissac en école élémentaire de la Chapelle-Saint-Luc, au titre de l'année scolaire 2019-2020.
- **Délègue** tous pouvoirs utiles au maire pour recruter un agent contractuel en cas de besoin temporaire, dans toutes les filières d'emplois.
- **Désigne** l'entreprise MANSANTI TP, siégeant à Flogny-la-Chapelle, pour réaliser les travaux de réfection de voirie et d'assainissement des eaux pluviales dans les rues Saint-Michel et Paulin-Aubert, l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 298 503,10 € TTC.
- **Accepte** de passer une convention avec Troyes Champagne Métropole (TCM) confiant à la Commune la maîtrise d'ouvrage déléguée relative aux travaux d'assainissement des eaux pluviales dans les rues précitées. Les ouvrages seront rétrocédés à TCM, qui versera à la Commune le montant des travaux réalisés (estimation actuelle : 66 156,00 € TTC).
- **Délègue** tous pouvoirs utiles au Maire pour désigner un programmiste chargé de recenser et formaliser les besoins dans le cadre des réflexions à mener quant au devenir de la salle Gilbert Boudin.
- **Reconduit** le dispositif d'aide financière facultative de 70 € accordée pour l'achat de fournitures scolaires pour tout collégien d'Estissac entrant en classe de 6^{ème} ou de 4^{ème}.
- **Prend acte** du tirage au sort de citoyens effectué pour constituer la liste préparatoire des jurés d'assises 2021.

Les délibérations du Conseil Municipal d'Estissac sont consultables dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture.

Le budget communal en quelques chiffres

Le budget communal est un document essentiel qui retrace les actions de votre commune.

Il est décomposé en deux parties :

- la section de fonctionnement, qui comprend les charges courantes et récurrentes nécessaires au fonctionnement quotidien des services (par exemple : énergie, fournitures, entretien, salaires du personnel, subventions aux associations) ; les recettes de fonctionnement incluent, entre autres, les recettes des services communaux (cantine, garderie, centre de loisirs), les impôts locaux et assimilés, les dotations de l'Etat, les loyers.
- la section d'investissement, dont les dépenses permettent de financer les opérations de renouvellement, d'amélioration ou d'accroissement du patrimoine mobilier et immobilier, y compris le remboursement du capital des emprunts. Les recettes principales sont les subventions reçues d'autres

organismes publics et les emprunts éventuellement contractés. La récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (FCTVA) constitue également une recette à prendre en compte, variable puisque directement dépendante du niveau des dépenses précédentes.

L'objectif est au moins d'équilibrer les dépenses avec les recettes de chaque section. Dans la réalité, la constitution d'un excédent global est obligatoire afin de constituer un fonds de roulement (niveau de trésorerie permettant d'avancer les dépenses avant de percevoir les recettes), tandis qu'un excédent de la section de fonctionnement permet d'autofinancer les investissements.

Chaque année, le conseil municipal est amené à arrêter les comptes de l'année précédente (compilés au sein d'un document appelé compte administratif). Pour 2019, les montants synthétiques sont les suivants :

| FONCTIONNEMENT 2019 | | | |
|--|--------------------|---|----------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| charges à caractère général | 393 037 € | produits des services, domaine et ventes diverses | 154 340 € |
| charges de personnel | 643 973 € | impôts et taxes | 845 716 € |
| atténuation de produits | 117 757 € | dotations et participations | 487 383 € |
| autres charges de gestion courante | 167 323 € | autres produits de gestion courante | 46 737 € |
| charges financières et autres dépenses | 44 162 € | autres recettes | 104 624 € |
| TOTAL | 1 366 252 € | TOTAL | 1 638 800 € |
| résultat de l'année 2019 | | | + 272 548 € |
| excédent reporté de l'année précédente | | | + 1 134 596 € |
| excédent cumulé au 31/12/2019 | | | + 1 407 144 € |

| INVESTISSEMENT 2019 | | | |
|--|------------------|-------------------------------------|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| bâtiments communaux | 120 368 € | affectation du résultat 2018 | 385 292 € |
| bâtiments scolaires | 45 489 € | FCTVA sur dépenses 2017 | 31 543 € |
| bois et forêt | 23 400 € | taxe d'aménagement | 2 735 € |
| logements communaux | 18 041 € | subventions diverses bât. comm. | 15 172 € |
| salle des fêtes | 7 110 € | subventions diverses bât. scolaires | 4 480 € |
| voiries et réseaux | 499 624 € | subventions diverses forêt | 40 366 € |
| matériel administratif | 505 € | subventions diverses voiries | 67 826 € |
| matériel scolaire | 11 918 € | subventions diverses mat. scolaire | 7 669 € |
| matériel de voirie | 5 906 € | autres produits | 757 € |
| document d'urbanisme | 6 833 € | amortissements | 5 073 € |
| remboursement d'emprunts (capital) | 148 424 € | | |
| TOTAL | 887 618 € | TOTAL | 560 913 € |
| résultat de l'année 2019 | | | - 326 705 € |
| excédent reporté de l'année précédente | | | + 221 916 € |
| déficit cumulé au 31/12/2019 | | | - 104 789 € |

Les séances en bref

Le conseil municipal vote également un budget primitif pour l'année débutée, qui pourra être modifié ultérieurement si besoin. En 2020, les montants prévisionnels sont résumés ainsi :

| FONCTIONNEMENT 2020 | | | |
|--|-----------|--|-------------|
| DEPENSES : 1 904 305 € | | RECETTES : 2 727 950 € | |
| dont | | dont | |
| opération de transfert SDDEA | 131 000 € | excédent au 01/01/2020 reporté (après affectation du résultat 2019) | 1 241 155 € |
| autofinancement prévisionnel transféré à la section d'investissement | 453 000 € | | |

| FONCTIONNEMENT 2019 | | | |
|--|-----------|---|-----------|
| DEPENSES : 1 316 635 € | | RECETTES : 1 316 635 € | |
| dont | | dont | |
| solde des travaux d'accessibilité | 52 200 € | affectation du résultat 2019 | 165 988 € |
| extension du centre de loisirs | 153 000 € | FCTVA sur dépenses 2018 | 64 000 € |
| réfection de voirie à Thuisy : rues St Michel et Paulin Aubert | 329 000 € | taxe d'aménagement | 5 000 € |
| études devenir salle Gilbert Boudin | 50 000 € | subventions diverses sur travaux | 235 000 € |
| Eglise Saint-Liébault : études avant travaux de charpente et toiture | 50 000 € | autofinancement prévisionnel prélevé sur la section de fonctionnement | 453 000 € |
| remboursement d'emprunts (capital) | 120 130 € | amortissements | 5 700 € |
| opérations de transfert SDDEA/TCM | 377 300 € | opérations de transfert TCM | 294 400 € |

Services périscolaires : mieux suivre les coûts de revient

Les élus communaux sont conscients que ces services facultatifs sont devenus indispensables pour les parents en activité. Toutefois, ces services ont un coût non négligeable pour la collectivité, nécessitent la mobilisation d'un grand nombre d'agents communaux et demeurent structurellement déficitaires.

Face à cela, certaines collectivités ont fait le choix de subventionner fortement les parents et d'abaisser les tarifs de facturation. Dans ce cas, c'est le budget général de la collectivité qui compense le déficit, ce qui revient au final à demander à tous les contribuables de financer le service pour une partie d'entre eux.

A Estissac, un choix de gestion différent est retenu, celui de suivre au mieux les coûts de revient et de ne pas créer un écart trop important en défaveur des assistants maternels, qui ne bénéficient d'aucune aide pour abaisser leurs coûts.

Ainsi, en séance du 29 juin 2020, le conseil municipal a décidé, à la majorité des votants, de réviser la structure tarifaire et le niveau des tarifs des services périscolaires communaux (voir détail dans le résumé

des séances du conseil municipal). Pour le cas normal applicable à un enfant habitant la commune, le tarif forfaitaire de garderie passera au 1er septembre 2020 à 1 € (*) pour le temps du matin ou du soir.

La cantine du midi sera désormais facturée en deux volets : garderie à 2,60€ (*) et repas à 3€, soit un total de 5,60€ par jour (coût de revient supérieur à 5,80€, hors amortissement des locaux et équipements).

A savoir : la loi Egalim prévoit d'introduire ou augmenter au 1er janvier 2022 la part des produits bio, environnementaux ou issus de circuits courts dans le processus d'élaboration des repas servis en cantine. Cet objectif est louable mais aura inévitablement un impact financier à la hausse, estimé à 20 %.

(*) Rappel aux parents d'enfants de moins de 6 ans : un crédit d'impôt égal à 50% des dépenses de garde (hors frais de nourriture et déduction faite des aides familiales reçues au titre de la garde de l'enfant) est appliqué pour les dépenses engagées pour les enfants âgés de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année des revenus. Les factures de garderie communale mais aussi de centre de loisirs sont ainsi éligibles.

CONSEIL MUNICIPAL D'ESTISSAC > 2020/2026

Vos nouveaux élus



ANNIE DUCHÈNE
MAIRE



FABIEN VINCENT
1^{ER} ADJOINT



MARIE-CLAUDE GRITTI
2^E ADJOINTE



VINCENT JEANNEL
3^E ADJOINT



CLAUDIE GEST
4^E ADJOINTE



BENOIT ARNOUX
CONSEILLER MUNICIPAL



MARTINE DÉCRÉON
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



CHRISTOPHE CUNY
CONSEILLER MUNICIPAL



DIDIER LANGLOIS
CONSEILLER MUNICIPAL



**MARIE-FRANÇOISE
LE GUILLOU**
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



THIERRY MASSON
CONSEILLER MUNICIPAL



CÉLINE BEAUVOIS
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



CHRISTOPHE VINCENT
CONSEILLER MUNICIPAL



STÉPHANIE BIRÉ
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



NICOLAS GEORGE
CONSEILLER MUNICIPAL



CHRISTINE BONNEL
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



LAETITIA COMPOROTA
CONSEILLÈRE MUNICIPALE



FRANCK LORENZETTI
CONSEILLER MUNICIPAL



ANNIE FROCHOT
CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Quel est le rôle du maire ?













Annie Duchêne entamera un troisième mandat de 6 ans en tant que maire d'Estissac, avec une équipe municipale en partie renouvelée.

Pilier de l'harmonie sociale, du bon fonctionnement de notre commune et de son développement, le maire est, au quotidien, le visage et la voix de la République.

| | LISTE DES ORGANISMES EXTÉRIEURS | |
|--|---------------------------------|-------------------------|
| | ÉLUS | AUTRES |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | Annie DUCHÊNE | Brigitte SEGUIN |
| | Marie-Claude GRITTI | Marie-Claire FAUCONNIER |
| | Claudie GEST | Rolande DESSAINT |
| | Martine DÉCRÉON | Françoise CARTON |
| | Stéphanie BIRÉ | |
| TROYES CHAMPAGNE METROPOLE | Annie DUCHÊNE | Fabien VINCENT |
| SPL XDEMAT | Annie DUCHÊNE | Fabien VINCENT |
| SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CONSTRUCTION DE GESTION DU COSEC ET DES TRANSPORTS SCOLAIRES D'AIX EN OTHE | Marie-Claude GRITTI | Fabien VINCENT |
| | Franck LORENZETTI | Annie FROCHOT |
| | Christophe VINCENT | Didier LANGLOIS |
| SYNDICAT D'ÉNERGIE DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE | Fabien VINCENT | Nicolas GEORGE |
| SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE | Fabien VINCENT | Didier LANGLOIS |
| CONSEIL DE LA POLITIQUE DE L'EAU | Annie DUCHÊNE | Fabien VINCENT |
| | Didier LANGLOIS | Christophe VINCENT |
| | Marie-Françoise LE GUILLOU | Laetitia CAMPOROTA |
| CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE | Annie DUCHÊNE | Vincent JEANNEL |
| SYNDICAT D'INITIATIVE | Marie-Claude GRITTI | Fabien VINCENT |
| | Claudie GEST | Laetitia CAMPOROTA |
| | Christine BONNEL | Christophe VINCENT |
| | Benoît ARNOUX | Annie FROCHOT |
| | Céline BEAUVOIS | |
| C.N.A.S. | Annie DUCHÊNE | |

Spécial élections

| LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES | | |
|---|---|----------------------------|
| COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL  | Annie DUCHÊNE | Marie-Françoise LE GUILLOU |
| | Responsable : F. VINCENT | Didier LANGLOIS |
| | Marie-Claude GRITTI | |
| | Vincent JEANNEL | |
| | Claudie GEST | |
| COMMISSION VIE SCOLAIRE PERI-SCOLAIRE  | Annie DUCHÊNE | Laetitia CAMPOROTA |
| | Responsable : F. VINCENT | Céline BEAUVOIS |
| | Marie-Claude GRITTI | Annie FROCHOT |
| | Vincent JEANNEL | |
| | Claudie GEST | |
| CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT ENTREES VILLAGE  | Annie DUCHÊNE | Marie-Françoise LE GUILLOU |
| | Responsable: V. JEANNEL | Stéphanie BIRÉ |
| | Fabien VINCENT | Christophe VINCENT |
| | Claudie GEST | Franck LORENZETTI |
| | Marie-Claude GRITTI | Nicolas GEORGE |
| COMMISSION VOIRIE STATIONNEMENT RESEAUX RUE - PARKING - REGLEMENTATION  | Annie DUCHÊNE | Christophe VINCENT |
| | Responsable : F. VINCENT | Benoît ARNOUX |
| | Vincent JEANNEL | Thierry MASSON |
| | Claudie GEST | Nicolas GEORGE |
| | Marie-Claude GRITTI | Laetitia CAMPOROTA |
| COMMISSION BATIMENT INFRASTRUCTURES MATERIEL ACCESSIBILITE  | Marie-Françoise LE GUILLOU | Franck LORENZETTI |
| | Annie DUCHÊNE | Benoît ARNOUX |
| | Responsable : V. JEANNEL | Christophe VINCENT |
| | Fabien VINCENT | Marie-Françoise LE GUILLOU |
| | Marie-Claude GRITTI | Martine DÉCRÉON |
| COMMISSION ANIMATION CULTURELLE RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS GESTION DES SALLES FESTIVITÉS PROTOCOLE  | Claudie GEST | Thierry MASSON |
| | Didier LANGLOIS | Nicolas GEORGE |
| | Responsable : M.C. GRITTI | Martine DÉCRÉON |
| | Fabien VINCENT | Laetitia CAMPOROTA |
| | Vincent JEANNEL | Christine BONNEL |
| COMMISSION RIVIERE ET FORET  | Claudie GEST | Didier LANGLOIS |
| | Didier LANGLOIS | Nicolas GEORGE |
| | Responsable : Thierry MASSON | Annie FROCHOT |
| | Vincent JEANNEL | Marie-Françoise LE GUILLOU |
| | Marie-Claude GRITTI | |
| COMMISSION COMMUNICATION PERMANENCE BULLETIN SITE INTERNET  | Annie DUCHÊNE | Céline BEAUVOIS |
| | Responsable : C.GEST | Christine BONNEL |
| | Fabien VINCENT | Stéphanie BIRÉ |
| | Marie-Claude GRITTI | Laetitia CAMPOROTA |
| | Vincent JEANNEL | |
| COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE  | Titulaire : Didier LANGLOIS | Suppléant : Benoît ARNOUX |
| | Noëlle MAGNOL | |
| | Martine ALLAIS | |
| COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS  | 24 PERSONNES DE LA COMMUNE SERONT PROPOSÉES À CETTE COMMISSION. | |

Extrait de l'étude

«Les maires d'Estissac depuis la Révolution»

Toute reproduction ou transmission même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation de l'auteur

En ce qui concerne l'histoire d'Estissac, il est important de mentionner les maires qui donnent l'impulsion aux événements ou s'y opposent, marquant ainsi l'évolution de la commune.

Un maire est nommé à Estissac pour une courte durée en 1790. Les décisions et initiatives sont quelques fois reportées au mandat suivant assurant ainsi la continuité de la vie locale. Vingt-six maires ont été recensés de 1790 à 2020.

Le nombre des membres du conseil municipal varie selon le nombre d'habitants. Le recensement d'Estissac, avec ses hameaux de Thuisy et Vaugeley, en 1911 donne 1 948 habitants, en 1921 il n'y en a plus que 1 778. Recensement en ligne. <http://www.archives-aube.fr/>

Les élus d'Estissac siègent à 15 en 1921. À présent pour les villes de 1 500 à 2 499 administrés, une liste de 19 membres s'impose, maire inclus.

Le 21 avril 1944, le droit de vote est enfin accordé aux femmes en France par une ordonnance (après un amendement du communiste Fernand Grenier) du Comité français de la Libération nationale, signée par Charles de Gaulle depuis Alger. Depuis, deux femmes ont été élues maire de la commune d'Estissac : Rolande Ibanez (plus connue sous le nom de Betty Dié) en 1959 et Annie Duchêne en 2008. Le recensement de 2017 a donné une population de 1 855 personnes. Estissac n'est plus chef-lieu de canton depuis la réforme territoriale de 2014.

A LIRE TRES BIENTÔT !

Un fascicule relatant toute l'histoire administrative du village est prévu pour la fin de l'année 2020. Son contenu concerne l'élection des maires, leur généalogie ascendante, les tableaux du premier mandat de chaque maire avec les conseillers. Les points forts de l'évolution de la commune et quelques anecdotes susciteront certainement la curiosité des Liébautains.



Iudi GODIN
Passionnée d'histoire locale
Réside à Estissac depuis 1989

Liste des officiers publics nommés et/ou élus depuis la Révolution

L'absence de maire entre les mandats est justifiée par la décision en haut lieu de nommer une commission spéciale, soit lors de changement de régime et/ou remplacement par l'adjoint avant sa fonction de maire. Seule la date de la nomination est retenue pour le tableau des élus.

- 1790** novembre **Gennevois** Edmé, maire (ADA L 230 extrait de délibération 1790)
- 1791** décembre **Gérard** François Nicolas, maire (ADA L 202 & 230 renouvellement de la municipalité 1792)
- 1792** décembre (an I) **Darce** Jean Baptiste, maire ADA : L 202 renouvellement de la municipalité 1792
- 1794** (an II) **Gennevois** Pierre : agent national ADA : L 230 extrait de délibération

Tableau relatif à la réorganisation de l'administration municipale du canton de Fontvannes, le 29 frimaire an VI (19-12-1797). Archives départementales de l'Aube : L 230

- Charmentier** Pierre Abraham : président (remplacé par Chanteclair Charles Louis)
- Gennevois** Pierre : agent national
- Canquery** Nicolas : adjoint (remplacé par Lutel Edmé Nicolas)

Qui est-ce ?



De droite à gauche : Betty Dié, maire d'Estissac et Eugène Defontaine devant la mairie en 1959.

Qui pourra reconnaître le 3^e personnage sur la photo ?

Rétrospective

Maires

| | |
|----------------------------|---|
| 1800 juin (an VIII) | Gennevois Pierre. ADA : ED 142-24 registre des délibérations F°1 |
| 1814 juin | Dumanchin Silvestre Abraham. ADA : 3 M 636 arrêté du préfet 3 juin 1814 |
| 1816 juin | Jaillant Jean. ADA : 3 M 636 extrait du registre des délibérations |
| 1826 février | Huguenot Charles Marie. ADA : ED 142-24 registres des délibérations 1800-1832 |
| 1831 novembre | Dumanchin Silvestre Abraham. ADA : ED 142-24 registres des délibérations 1800-1832 |
| 1848 août | Poron Martin Félix. ADA : 3 M 720 extrait du registre des délibérations |
| 1850 janvier | Galley Théophile Désiré. ADA : 3 M 720 extrait du registre des délibérations |
| 1850 juin | Roy Pierre Jacques. Registre des délibérations F°130 |
| 1852 janvier | Dumanchin Jean. Registre des délibérations F°155 |
| 1870 août | Mathieu Alexis Victor. Registre des délibérations F°93 |
| 1876 octobre | Gérard Charles Ernest. Registre des délibérations F°1 |
| 1879 novembre | Dumanchin Charles Ladislas. Registre des délibérations F°133 |
| 1884 mai | Gérard Charles Ernest. Registre des délibérations F°343 |
| 1886 août | Gigon Jean Félix. Registre des délibérations F°561 |
| 1896 mai | Masson Joseph Louis. ADA : 3 M 833 liste électorale |
| 1910 septembre | Denis Paul Rosaire. Registre des délibérations F°233 |
| 1912 mai | Bonnet Charles. Registre des délibérations F°272 |
| 1914 février | Bruley Léon André. Registre des délibérations F°328 |
| 1938 mars | Linard Udaric. Registre des délibérations du 3 mars |
| 1944 novembre | Noël Georges Joseph. Registre des délibérations du 5 novembre |
| 1959 mars | Ibanez Rolande Jeanne. Registre des délibérations F°12 |
| 1965 mars | Lorouet Pierre Roland. Registre des délibérations F°180 |
| 1971 mars | Boudin Gilbert. Registre des délibérations F°384 |
| 1989 mars | Lottier Michel. Registre des délibérations F°41 |
| 2008 mars | Duchêne Annie. Registre des délibérations F°72 |

Le maire, Léon André BRULEY

En 1914, Léon BRULEY, est docteur en droit. En 1925, jeune industriel avec son frère Georges, ils créent les Établissements Bruley-Frères. Né à Estissac le 13 juillet 1885, il est le fils de Jules Léon Bruley et Marie Ernestine Ormancey.

Léon est le plus jeune maire élu de la commune ayant effectué le plus de mandats. Après 38 ans de loyaux services au sein du conseil municipal, dont 24 ans en tant que maire, il se retire de la scène politique, fin février 1938. Une bibliothèque est créée par son initiative en 1925.¹ Approuvée par le préfet le 4 août de la même année. En 1944, à l'occasion de son trentième anniversaire au service de la commune, il fait un don à Estissac d'un capital de trente-quatre obligations du Trésor. Le bénéficiaire est affecté à l'achat de livres pour la bibliothèque populaire, qui possède à cette époque 638 volumes.²

¹ Délibération F°16 du 20 juillet 1925 bibliothèque populaire
² Archives de l'Aube 4 O 155 lettre de Léon Bruley



© Photo : <https://www.sdsdshare.net/MichelBruley/photos-de-famille-1895-1966>

Bibliothèque

La bibliothèque ouvre ses portes dans le respect des règles sanitaires recommandées.

Port du masque obligatoire, enfants accompagnés, sont autorisés 2 adultes et 2 enfants dans l'enceinte de la bibliothèque.

Horaires :

Mercredi 16h30 - 18h

Vendredi 17h - 19h

Pas d'ouverture le samedi

Fermée du 1^{er} au 15 août 2020

Louise BERNARD,

née Thomas (1910-2012)



Une rue en mémoire d'une femme d'exception

Texte rédigé par Ludi Godin pour l'Association des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes

La Rue du Presbytère à Thuisy (maintenant hameau d'Estissac), porte désormais le nom de Louise Bernard (1910-2012), ancienne déportée de Ravensbrück.

Le lundi 24 février 2020, date anniversaire de la naissance de Louise Bernard, de nombreuses délégations d'anciens combattants sont présentes dans la commune : ACPG-CATM Aube et déportation, UNC-AFN d'Estissac, ANACR, AFMDT, ainsi que la famille et amis.

Mme Duchêne, Maire d'Estissac, rend hommage à Louise Bernard pour son patriotisme et son investissement dans la vie locale.

Louise Armantine Thomas est née Rue de la Crête à Thuisy, le 24 février 1910. La famille a déjà cinq enfants. De ce fait elle sera toute sa vie entourée de jeunes qui lui donnent le diminutif de Louissette.

Louise fréquente l'école de Thuisy, certainement jusqu'à l'âge de 12 ans, tout comme sa sœur Berthe qui était bonnetière au même âge.

Louise Thomas rencontre Justin Bernard et ils s'unissent à la mairie d'Estissac le six octobre 1928. Ils n'ont pas d'enfants et reportent leur amour sur leurs neveux et nièces.

L'arrivée de la guerre dévoile leur sympathie pour le communisme. En 1942, ils adhèrent à ce mouvement. Mais, en janvier 1943, Louise et Justin sont arrêtés par la Gestapo¹.

Justin est incarcéré à la prison de Troyes rue Hennequin, puis envoyé à Châlons-sur-Marne. Sa troisième destination, Compiègne, sera la dernière pour lui. De santé fragile, il est libéré le 1^{er} juin 1944, à trois mois de la libération de l'Aube, ou bien (Estissac le 24 août 1944)².

Louise est dirigée vers le camp de concentration de Ravensbrück en Allemagne, le 30 avril 1943, sous le matricule 19441.

Louise Bernard est une femme de volonté et de caractère, elle réussit à survivre à deux ans de captivité et est libérée le 23 avril 1945³. Le chemin du retour passe par le Danemark, où elle arrive le 1^{er} mai 1945. Ce n'est que trois mois plus tard, le 24 juillet⁴, qu'elle revient dans son village natal, et reprend une activité professionnelle de remailleuse puis de couturière.



Louise BERNARD à l'extrême droite vers 1955

Motivée à se reconstruire, elle s'investit comme dirigeante et entraîneur de basket au sein de l'Entente Sportive d'Estissac qui fusionne avec la Patriote dix ans plus tard, en 1955. Son dévouement est récompensé par la victoire de son équipe au Championnat de Champagne.

Une vie est une suite d'événements, bons ou mauvais. Louise a toujours eu le courage de les affronter tous. Elle entre en maison de retraite à l'âge de 96 ans en 2006 et y reste jusqu'à son décès en 2012.

Elle repose dans le cimetière de Thuisy dont l'accès se fait par la rue Louise Bernard.

1 Source ONAC

2 Source FNDIRP (courriel de Bruno Collin)

3 Merci à Mme Françoise Maire pour l'apport de documentation

4 Notes écrites de Louise Bernard

Cérémonie changement de nom de rue



Le grand départ des sœurs de la congrégation de Notre Dame pour le Québec

MESSE D'AU-REVOIR DE SOEUR LORRAINE ET SOEUR DOMINIQUE

Témoignage lu par Anne-Marie au cours de la messe du 14 juin.

« Suite au souhait de Mgr Fauchet d'implanter dans l'Aube une « communauté de sœurs canadiennes filles de Marguerite Bourgeoys, en 1989 sont arrivées à Estissac Lorraine, Monique et Annette. D'autres sœurs suivront à Troyes et Méry-sur-Seine.

Sur Estissac, nos intrépides Canadiennes transforment un presbytère poussiéreux, quoique rénové, en une maison chaleureuse et accueillante. Au long des années, chacune a apporté une nouveauté bienfaisante à la communauté paroissiale d'Estissac.

Ainsi Annette et sa guitare ont renouvelé la musique de nos célébrations. Si nous ne pouvons détailler et rendre à chacune ce que nous lui devons, pensons à Denise, à Louise Pelletier, et surtout à Monique. De 1989 à 2015, elle a laissé sa marque pour le cathé, l'accueil des familles depuis le baptême jusqu'à la profession de Foi. Elle était connue de tous.

Lorraine a formé deux générations à la préparation des funérailles, mission réservée aux prêtres jusqu'au départ de Jean Lunardini. Un groupe de laïcs fut constitué par les piliers des villages et d'Estissac autour de Jeannette et Anne, toutes disparues à l'exception de Simone Raphanaud notre presque centenaire. En même temps, des petites mains, en pleine activité professionnelle aidaient... Et Lorraine organisait des rencontres



régulières pour former inlassablement des équipes. Ainsi au fil des années se sont constituées des équipes toujours actives.

Merci Lorraine pour ton accueil toujours souriant, tes conseils précieux, ta patience et ton extrême disponibilité.

Quand Dominique est arrivée avec son grand sourire, son accent chantant et sa totale ouverture aux autres, une nouvelle étape a été franchie.

Non contente de soutenir l'ESTAC, elle a tenté d'inviter de nouveaux spectateurs pour les matchs en partageant son amour inconditionnel pour le ballon rond ou ovale. Tous les jeunes d'Estissac et des alentours connaissent Dominique, qui a su les apprivoiser en organisant activités, rencontres et autres camps. A l'image de notre pape François, cette ouverture vers les périphéries a permis d'accueillir chacun dans sa diversité.

Merci, Dominique, pour cet amour des autres que tu as su nous faire partager.

Toutes deux, vous avez consacré tant d'heures de votre vie à nous tous ici présents, et aux absents retenus par leurs obligations ou déjà disparus...

Et au moment où vous allez quitter l'Aube, bien loin de vos terres natales pour retrouver la communauté canadienne, nous ne pouvons qu'unir nos voix pour un MERCI respectueux, chaleureux et reconnaissant. »

Pionnière du Nouveau monde

Marguerite Bourgeoys est une personnalité historique de la Nouvelle-France (aujourd'hui la province de Québec au Canada). Originaire de Troyes, elle participe aux côtés de Jeanne Mance et de Paul de Chomedey de Maisonneuve au développement de Ville-Marie (ville de Montréal) et elle y crée la première école. Marguerite rêve d'un monde plus juste. Elle tisse des liens respectueux avec les Amérindiens, elle accueille les immigrants, incluant les Filles du Roy, et leur enseigne comment survivre sur le nouveau continent.

Marguerite Bourgeoys est canonisée en 1982 par le Pape Jean-Paul II et devient la première sainte canadienne. Personnalité religieuse québécoise importante, elle participe, entre autres, à la construction de la première chapelle à Montréal. Elle est aussi la fondatrice d'un ordre religieux catholique.



Promotions chez les pompiers



En début d'année et au cours de la Sainte-Barbe, le capitaine Franck Ingnoli a énuméré les sorties opérationnelles en 2019 : 87 incendies, 51 accidents sur la voie publique, 15 opérations diverses, 9 départs pour risques technologiques et 191 secours d'urgence aux personnes, soit un total de 353 interventions.

Les pompiers du centre d'incendie et de secours d'Estissac ont été récompensés par des promotions, médailles et diplômes :

Accèdent au rang de :

1^{ère} classe : Alexis Valentin et Thibault Hoffmann
 Caporal-chef : Félicien Simonnet
 Sergent : Diego Diaz
 Sergent-chef : Philippe Descroix
 Adjudant : Cédric Dielemans
 Adjudant-chef : Christophe Fauconnier

Obtiennent :

La médaille de bronze pour 10 ans de service :
 Florian Branche et José Piédade Marquès

La médaille d'argent pour 20 ans de service :

Ludovic Bécard

Reçoivent le diplôme :

Opérateur d'activités physiques : Séverine Gublin
 Chef d'agrès tout engin : Cédric Dielemans
 Chef d'agrès : Diego Diaz
 Équipier volontaire : Thibault Hoffmann

Spécial COVID

AVRIL - MAI 2020



Peu de déplacement durant huit semaines... à l'image de la rue Jean Hector (RD 660) sans véhicule.



Distribution à EPIC'E.A.



Messe de la Pentecôte dans le jardin du presbytère d'Estissac

Retour en images

Distribution des masques par un élu



File d'attente pour la distribution des masques à la mairie



Pascale et Lydie préparent des flacons de gel hydroalcoolique



Salle des passeports

Retour en images



Commémoration du 8 mai



Sylvia à l'accueil de la mairie



“ dessin réalisé par un enfant de l'école les Trois Rivières d'Estissac

2019 - 2020

Une année scolaire inhabituelle

Le 13 mars 2020 à 17h, les enfants de l'École Les Trois Rivières d'Estissac quittaient l'école et leurs enseignants en ne connaissant pas la date de retour en classe.

La veille au soir, le Président de la République, Emmanuel Macron, avait annoncé la fermeture de tous les établissements scolaires, universités et crèches à partir du lundi 16 mars 2020 et ce, jusqu'à nouvel ordre. Le confinement d'une grande partie de la population française commençait, lui, le mardi 17 mars 2020 à midi. Pour assurer la continuité pédagogique, les enseignants ont dû chercher des solutions pour garder le contact avec leurs élèves et leurs familles et en privilégiant les moyens numériques comme les ENT (espaces numériques de travail), les mails ou padlets pour le travail scolaire à la maison. Pour les familles qui n'étaient pas équipées en matériel informatique, les enseignants ont pu bénéficier de l'aide de l'équipe municipale pour leur faire parvenir les différents supports écrits.

De nombreux efforts ont été fournis de la part des enseignants, des familles et de la mairie pour que cet épisode soit vécu le mieux possible par les enfants. L'école a repris progressivement avec le déconfinement, imposant la mise en place de protocoles stricts et contraignants. Les agents communaux ont placé les barrières nécessaires, les tables et les chaises ont été disposées suivant les consignes. Le personnel a assuré le ménage avec un protocole précis, avec un nettoyage à la pause méridienne. La cantine a été aménagée par classe.



Le 14 mai 2020, 53 élèves sur les 199 inscrits sont revenus en classe. Puis ce furent 99 élèves qui se retrouvèrent le 4 juin, et le 22 juin, l'école avait retrouvé 169 élèves.

Mme Plouviez, directrice de l'école, écrit dans le compte rendu du conseil d'école du 26 juin : « L'organisation de ces différentes reprises s'est toujours faite en collaboration avec la mairie qui a mis toutes ses ressources en moyens et personnels au service de l'école. L'accueil périscolaire a pu reprendre avec les horaires habituels dès le 14 mai. Dans un premier temps, un repas froid a été servi aux enfants en cantine, ensuite un repas chaud. Remerciements aux personnels qui travaillent dans l'école : ATSEM et AESH qui ont renforcé l'équipe enseignante pour aider à l'accueil des élèves et veiller au respect des gestes barrières. »

Les dernières semaines d'école ont permis aux élèves de renouer avec l'école, et de pouvoir conclure l'année de manière plus classique en disant au revoir à leurs camarades et leurs enseignants.

Animations au Centre de Loisirs : «**Respectons la nature**»

Cette année encore, les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Estissac profitent de nombreuses activités riches en enseignement et en émotion.

Quelques sorties ou activités avec intervenants extérieurs durant le centre cet été 2020 :

- Le monde végétal et course d'orientation sur les traces des animaux avec la Fédération Départementale des Chasseurs.
- L'apiculture et le secret des abeilles avec les explications de Thibaut Bosselier.
- Du sport et du grand air au Pony Club de la Renaissance à Thuisy.
- Observation des oiseaux avec Monsieur Croset.
- Partie de pêche au lavoir avec la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.



L'orchestre à l'école, déjà trois ans !

Depuis 2017, les enfants de l'Orchestre à l'École ont pu découvrir la pratique instrumentale de plusieurs instruments. La création de cet orchestre a été rendue possible grâce à l'implication de toute l'équipe éducative et au soutien de la municipalité. Les musiciens Bruno Cherrier (trompettiste), Corentin Sureau (tubiste), Jérôme Tranchant (clarinettiste), Maëva Deturche (clarinettiste) et Aurélien Peudenier (percussionniste), ont animé ce projet.

Le lundi 29 juin, les élèves de l'Orchestre à l'École Les Trois Rivières donnaient leur dernier concert en présence de leurs parents, des enseignants et de la directrice de l'école, Eliane Plouviez. On notait également la présence de Monsieur Frédéric Bablon DASEN*, de plusieurs inspecteurs de l'Éducation nationale, d'Annie Duchêne, maire d'Estissac et des élus du conseil municipal.

Après un rappel des grandes lignes du projet, les élèves ont joué huit morceaux de leur répertoire dirigés par Aurélien, accompagné des professeurs d'instruments.

L'orchestre à l'école d'Estissac a concerné 33 élèves au cours des trois années d'activité. Il a donné 30 concerts ce qui est considérable : fête d'écoles, fête de la musique, kermesses, Dimanche à la campagne, céré-

*directeur académique des services de l'Éducation nationale



Visite de Mme Valérie Bazin-Malgras, députée de l'Aube, qui siège à la commission «Culture et éducation» de l'Assemblée nationale

monies patriotiques. Des concerts solidaires ont aussi eu lieu à plusieurs reprises à l'EHPAD d'Aix-en-Othe, au Foyer pour personnes en situation de handicap Kerglass et à la MARPA d'Estissac.

La conclusion de ce projet revenait à Monsieur le DASEN et à Madame le maire qui soulignaient combien l'engagement des enfants avait été important et formidable. Un livret souvenir a été remis aux enfants.

A présent, une nouvelle classe de CE2 va prendre le relais et s'initier à l'apprentissage d'un instrument pour partager en musique des émotions avec leurs camarades et un nouveau public.

Tout voir : <http://oae-estissac.over-blog.com/>



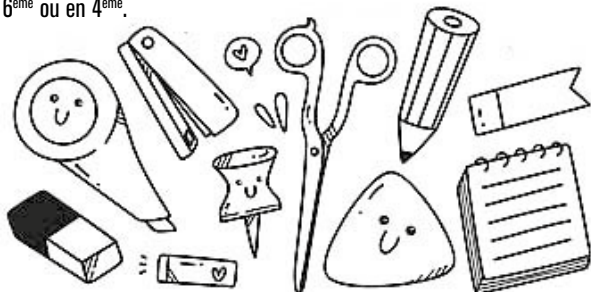
BONS d'achat pour la rentrée scolaire 2020

L'aide financière de la commune auprès des parents ayant un ou plusieurs enfants scolarisés au collège (public ou privé) est à nouveau renouvelée pour la prochaine rentrée scolaire à l'attention des enfants entrant en 6^{ème} et en 4^{ème}.



La valeur globale des bons est de 70€ par élève utilisables pour l'achat de fournitures scolaires auprès du magasin MAXI MARCHE à Estissac

Ils sont à retirer à la mairie à partir du 8 juillet 2020, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une attestation scolaire de rentrée en 6^{ème} ou en 4^{ème}.



Clin d'oeil

Photo du Prix de sagesse et d'obéissance décerné par l'école d'Estissac entre les années 1946 et 1948 à Gérald Mairet qui habitait à l'époque chez ses grands parents M. et Mme Spréafico, peintre en bâtiment, demeurant 22 rue Sadi Carnot (maison à l'angle de l'allée du cimetière).



En France, on observe une augmentation importante du nombre de noyades accidentelles chaque année et sept décès par noyade ont été recensés l'an passé, dans l'Aube.

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

**Notre commune
est vivante
grâce à ses
commerçants.
Soutenons-les !
Acheteons local !**

CHANGEMENT D'ADRESSE

FLASH PHOTO MOBILE :
On a toujours besoin d'une photo !

Infographie
Création et
Impression

Tous Reportages Photo
Tirages numériques
Photo d'identité

Cours photo
et retouche

**PHOTOGRAPHE
FLASH PHOTO MOBILE**
5 rue du gué Estissac

Renseignements au **06.63.65.14.19**
Sur page contact du site: www.flash-photo-mobile.com

CHANGEMENT D'ADRESSE

**AUTO ÉCOLE MERCI
VOTRE AGENCE DE PROXIMITÉ**

Permis B, AAC, CS

CYRIL «SHREK» MAIRE / Votre responsable d'agence
1 Bis Rue de la République 10190 ESTISSAC

HORAIRES BUREAU / CODE

MERCREDI 16H à 19H / VENDREDI 17H à 20H / SAMEDI 13H à 16h

AGENCE CLIMATISÉE+VMC, PARKING PUBLIC

Grande salle de code, corrections par moniteur

Agrément préfectoral E1701000040



AGENCE 09 67 63 45 09
PORTABLE 06 38 14 61 72
autoecole.merci@orange.fr



**CHANGEMENT
DE NOM**

06 79 98 15 95

10 AVENUE CLAUDE ÉRIGNAC
10190 ESTISSAC

taxilena10@gmail.com

SUCCESSEUR DES TAXIS BOURGEOIS DEPUIS MAI 2019

TRANSPORTS MEDICAUX ASSIS

TOUTES DISTANCES, À DESTINATION DES
HÔPITAUX, DES CLINIQUES, DES CENTRES DE
RÉÉDUCTIONS, DES CABINETS DES
DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DE SANTÉ.
(discretion, accompagnement, accomplissement
des formalités administratives)

**TAXIS CONVENTIONNÉS
PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE**

**NOUS ASSURONS ÉGALEMENT
VOS TRANSPORTS PRIVÉS
ET PROFESSIONNELS**
(GARE, AÉROPORT, COMMERCES...)

COMMUNES DE RATTACHEMENT
Estissac - Ervy-le-Châtel - Fontvannes -
Villemoiron-en-Othe

24H/24 7J/7

NOUVEAU DANS LA COMMUNE

AGENCE D'ESTISSAC
2 Bis Rue Jean Hector

03.25.71.27.37
SUR RENDEZ-VOUS
DU LUNDI AU SAMEDI

**maisons
BABEAU-SEGUILIN**
www.babeau-seguin.fr

Nos offres et services sur www.babeau-seguin.fr

Inauguration de l'Espace France Services (EFS) à Estissac



De gauche à droite :
David Garnerin,
Stéphane Rouvé,
Alain Balland,
Annie Duchêne



LES ESPACES FRANCE SERVICES



Des guichets uniques pour faciliter toutes vos démarches administratives

Sur place : prise de rendez-vous à l'épicerie solidaire (EPIC'E.A.)



À VOTRE ÉCOUTE, POUR VOUS AIDER !

Les organismes publics vous accueillent sur rendez-vous

Permanences physiques

- LE POINT CONSEIL EMPLOI
- LA MISSION LOCALE
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCÈS AU DROIT
- LA MÉDIATRICE DE L'ÉNERGIE

Sur RDV
CONFIDENTIEL
ET GRATUIT !

Échangez en visioconférence avec l'organisme public de votre choix

- PÔLE EMPLOI
- SERVICES DES IMPÔTS
- CAF
- CPAM
- MSA (Sécurité Sociale Agricole)
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)



SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES COURANTES

Carte d'identité, Carte grise, Permis de conduire...

INTERROGEZ L'OFFRE DE SERVICES DE VOTRE AGGLO

Transports, Collecte des déchets, Médiathèques...

DÉCLARATION D'IMPÔT

Vos Espaces France Services vous accompagnent dans votre déclaration en ligne



DES OUTILS NUMÉRIQUES À DISPOSITION

Ordinateur, imprimante, scanner et connexion internet gratuite !



Cette inauguration s'est déroulée le 6 février 2020 en présence du nouveau préfet de l'Aube Monsieur Stéphane Rouvé, d'Annie Duchêne, maire d'Estissac, d'Alain Balland, 1^{er} vice-président de TCM et de David Garnerin, vice-président de TCM, en charge de ce service.

TROIS ESPACES FRANCE SERVICES SONT OUVERTS SUR LE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE : SAINT-LYÉ, BOUILLY ET ESTISSAC

ESTISSAC : 2 rue Laurent Lesséré - 03.25.40.42.42 - franceservices.estissac@troyes-cm.fr

Sur rendez-vous, du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h
Confidentiel et gratuit. Port du masque obligatoire, venir avec son propre stylo

Économisons l'eau

Les situations de sécheresse exceptionnelle que connaît notre département ces dernières années nous conduisent à envisager, dans notre vie quotidienne, une gestion durable de la ressource en eau. L'expérience passée impose un changement de nos habitudes et montre la nécessité d'adopter un comportement responsable.



Au 20^e siècle, la consommation d'eau dans le monde a été multipliée par 7 alors que la ressource en eau a considérablement diminué. Actuellement, 1,1 milliard de personnes n'a toujours pas accès à une eau salubre, un tiers de la population mondiale est privée d'eau potable, et près de 2,5 milliards n'ont pas d'installations adéquates d'assainissement.

Quelques gestes simples à adopter :

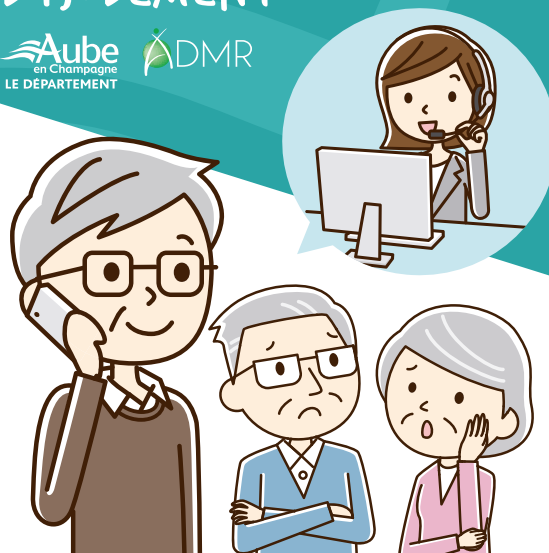
- Je répare au plus vite les éventuelles fuites d'eau (une fuite goutte à goutte peut représenter 35 000 litres d'eau par an).
- J'évite de laisser couler l'eau très longtemps pour obtenir de l'eau très chaude ou très fraîche.
- Je ne fais fonctionner mon lave-linge et mon lave-vaisselle que lorsqu'ils sont pleins.
- J'utilise l'eau de lavage des légumes et des fruits pour arroser mes plantes.
- Je prends une douche plutôt qu'un bain (un bain = 150 litres, une douche rapide = 30 à 40 litres).
- Je coupe l'eau quand je me brosse les dents, me lave les mains ou me rase (je réduis ainsi ma consommation d'eau de moitié).
- Je me renseigne auprès de la mairie lorsque je souhaite remplir ma piscine ou réaliser des travaux susceptibles de consommer beaucoup d'eau.
- J'arrose tard le soir pour éviter les pertes par évaporation : en plein été, l'eau utilisée entre 9h et 20h disparaît en quasi-totalité par évaporation.

SENIORS et PERSONNES VULNÉRABLES,
une écoute, un service :

UN NUMÉRO VERT DÉDIÉ POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

Aube en Champagne LE DÉPARTEMENT

DMR



0 800 10 06 46
Du lundi au vendredi • 9h / 12h - 13h30 / 17h30
Numéro vert (gratuit)

Solutions, aide, services disponibles dans l'Aube : lutte contre l'isolement, soutien psychologique, activité physique...

Perte d'autonomie ?



MAMAN EST TOUJOURS SOURIANTE ET JE VEUX QU'ELLE LE RESTE

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Nouveauté : Comparez les prix des maisons de retraite en France et calculez les restes à charge.

Le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches vous renseigne sur les aides, les démarches et les interlocuteurs à contacter.



UN SERVICE PROPOSÉ PAR TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

A NOTER l'arrivée de Chloé Lucquin sur le poste d'animatrice du Relais d'Assistants Maternels d'Estissac depuis le 1er mai 2020.

Suite à la crise sanitaire, le relais d'assistants maternels doit réadapter son fonctionnement. La reprise des permanences au sein du RAM d'Estissac sont sur rendez-vous et par téléphone.

Les actions du relais :

- Accueillir et renseigner les familles et professionnels (téléphonique et sur rendez-vous au relais).
- Dispenser les informations et conseils aux parents et aux professionnels de la petite enfance.
- Accompagner et orienter les parents sur les modes de garde, les démarches administratives et la relation contractuelle avec l'assistant maternel.
- Accompagner les assistants maternels en donnant les informations relatives au statut professionnel, la formation continue.
- Proposer des activités à distance grâce aux outils de communication tels que Facebook et WhatsApp.

Chloé LUCQUIN : 03.25.40.05.30 ou estissac.ram@troyes-cm.fr
Les temps d'accueils collectifs sont à ce jour toujours interdits.
Tenez-vous informés pour la reprise !



Crédit photo : Site Internet Troyes Champagne Métropole

MON CORPS

Au dodo !

Tu bâilles, tes yeux te piquent...
il est l'heure d'aller au lit.
Mais, au fait, ça sert à quoi le sommeil ?

Quand tu t'endors, tes yeux se ferment.

Ta respiration ralentit et ton cœur bat plus lentement.

Tes muscles se relâchent.

Pendant que tu dors, tes muscles se reposent. Le sommeil t'aide à récupérer, à reprendre des forces.

Ton cerveau, lui, continue à travailler : il trie, classe et mémorise les informations. Dormir aide à bien apprendre.

Quand tu dors, ton corps produit une substance, l'hormone de croissance. C'est grâce à elle que tu grandis.

À ton âge, tu as besoin de dormir environ 11 heures. Les bébés, eux, dorment en moyenne 18 heures !

Et les animaux ?

Le cheval ne dort que 3 heures. Surtout, il peut dormir debout en bloquant ses articulations.

Un cheval qui dort.

© L'Éditions du Seuil

© 2019 - L'Éditions du Seuil - Illustrations : Jeanne Carlier
Photos : photos - © iStock.com/Carly Pagan

Vous prenez chaque jour votre voiture pour vous rendre au travail ?

**Vous trouvez que vous dépensez trop ?
Que vous perdez beaucoup de temps ?
Pensez au court-voiturage !**

Troyes Champagne Métropole met à votre disposition une application qui vous permet de trouver facilement et rapidement un conducteur ou des passagers sur votre parcours domicile-travail.

En téléchargeant l'application Karos de TCM, vous faites des économies et vous gagnez du temps sur vos trajets quotidiens.

Rendez-vous sur l'App Store et Google Play, c'est gratuit !

karos.fr/phone/?_branch_match_id=729085296607871260#/

Partagez vos trajets et divisez votre budget auto par 2 !

Pour un trajet domicile-travail de 22km vous économisez en moyenne 120€ par mois

Une initiative de
TROYES CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

KAROS

MESURES SANITAIRES Pour voyager en toute sérénité



Si j'ai 11 ans et plus, je dois porter un masque



Le véhicule est régulièrement désinfecté



Je me suis lavé les mains (gel ou savon) avant de monter dans le véhicule



Je garde mes distances au point d'arrêt, à la montée et à la descente



je m'assois du côté de la vitre



J'attache ma ceinture de sécurité et je reste à ma place sans me retourner



J'éternue ou je tousse dans mon coude, je laisse ma place propre en partant

TROYES CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

ANATEEP

Covoiturez en confiance

Portez un masque absolument

Ne touchez à rien

Lavez-vous les mains avant et après

Ne jetez pas vos masques sur la voie publique ou en pleine nature !



L'Opération Vacances Tranquille

BRIGADE D'ESTISSAC

19 rue Jean Hector

10190 Estissac

Tél. 03 25 40 40 11

La Gendarmerie a mis en place l'opération tranquillité vacances depuis quelques années. Lorsque vous vous absentez de votre domicile, n'hésitez pas à le signaler à la Gendarmerie qui, au moins une fois par jour, vérifie l'absence d'effractions, sécurise votre propriété et ses abords.

Cette opération est menée toute l'année durant la période du 1er juillet au 31 août.

Un conseil de la Gendarmerie : ne parlez pas de vos absences sur les réseaux sociaux !

STOP AUX LINGETTES !



Les lingettes désinfectantes à la poubelle, pas aux toilettes !

Les lingettes nettoyantes et assimilées sont utilisées pour l'entretien de votre habitation. Malgré leur prix élevé et leur impact écologique, leurs ventes ont augmentées de 65% par rapport à 2019. Elles sont le cauchemar de l'assainissement. Leur composition et leur structure fibrée en font un produit qui ne se dégrade pas au contact de l'eau (contrairement au papier toilette prévue à cet effet).

Ces lingettes (même celles annoncées comme biodégradables) peuvent créer des bouchons au niveau des canalisations, bloquer des pompes de refoulement et elles ne se dégradent pas au niveau des stations d'épuration.

Sur tout le cycle de l'assainissement (collecte, transport et traitement) la présence de ces lingettes perturbe le bon fonctionnement et génère un surcoût d'exploitation.

ATTENTION : L'élévation des coûts d'assainissement augmentera votre facture !

Jetez ces lingettes avec les ordures ménagères dans des sacs fermés.

FAITES UN GESTE POUR LA PLANÈTE !



LES LINGETTES NE SONT PAS BIODÉGRADABLES

ENSEMBLE, AGISSONS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Le rôle des déchèteries :

- Lutter contre les dépôts sauvages
- Traiter les déchets polluants dans les meilleures conditions
- Favoriser le recyclage et la valorisation d'un maximum de matériaux

DÉCHÈTERIE DE BUCEY EN OTHE :

Mercredi et vendredi : de 9h à 12h - Samedi : 14h à 18h

AVANT MÊME D'ALLER À LA DÉCHÈTERIE, FAITES LE MEILLER CHOIX...

Réparer, donner, échanger, vendre ou transformer !



Offrez une seconde vie à vos objets !

Faites un geste écologique et solidaire en déposant vos objets encore en bon état dans les Points-Réemploi de vos déchèteries.



ÉcoToit est la plateforme de rénovation énergétique de Troyes Champagne Métropole (TCM) accessible au propriétaire d'un logement situé dans l'une des 81 communes de TCM.

ÉcoToit est l'un des engagements du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, en faveur de la transition écologique et énergétique.

Propriétaire ou copropriétaire d'une maison ou d'un appartement que vous occupez, futur propriétaire d'un logement en cours d'achat, vous souhaitez réaliser des travaux d'économies d'énergie afin d'améliorer la performance de votre logement.

ÉcoToit est un service public d'accompagnement personnalisé du propriétaire ou copropriétaire d'un logement pour tout projet de rénovation énergétique de son habitat.

<https://ecotoit.troyes-champagne-metropole.fr/quest-ce-quecotoit/>

ou 03.25.40.42.42 (Espace France Services)

Inscriptions pour l'école de Music'en Othe samedi 5 septembre



Les enfants, adolescents et adultes désireux d'apprendre à jouer d'un instrument de musique peuvent s'inscrire à partir de la rentrée à « L'Atelier », l'école de musique de l'association située au Pôle Musical, 4 rue Gambetta à Estissac. Music'en Othe y propose des cours de trompette, clarinette, saxophone, trombone-tuba, flûte traversière, batterie-percussion en fin d'après-midi (17h30-20h30). Les instruments de musique sont prêtés dans la mesure du possible.

Les adultes souhaitant commencer une activité de chorale sous la direction d'une chef de chœur, experte en chant choral et lyrique, pourront le faire le mercredi entre 19h30 et 21h30.

Jardin et éveil musical pour les petits (3 à 6 ans) le mercredi de 11 à 12h.

Journée porte ouverte et inscription : samedi 5 septembre de 10h à 18h.

Renseignement et inscription :

Maëva Deturche, coordinatrice, 06-45-11-21-74. maeva.deturche@gmail.com

Matthieu Micoulaut, président, 06-87-28-06-61. matthieu.micoulaut@gmail.com



Harmonie Music'en Othe

Les personnes désireuses de rejoindre l'association et l'orchestre sont les bienvenues. Les répétitions ont lieu tous les vendredis soirs au Pôle musical.

Contact :

Matthieu Micoulaut 06-87-28-06-61

Céline Deturche 06-79-75-42-36



Et si on dansait avec le patronage laïque d'Estissac ?



Par Claudine CUNY
Secrétaire de la section Country
Contact : 06.85.78.92.13
estidancers_claudine@orange.fr

Les Esti'dancers, cours de country et line dance (danse en ligne), est une section du Patronage Laïque depuis 2003.

Nous nous réunissons chaque semaine pour apprendre des chorégraphies. Pas besoin de partenaires car nous dansons en ligne. Nous oublions nos soucis pour nous concentrer sur les pas à retenir et la coordination à suivre sur des musiques entraînantes. Les deux premiers cours sont gratuits. Les Esti'dancers se retrouvent également pour danser dans des bals organisés par les clubs country ou entre eux des samedis ou dimanches en après-midi. Vous pouvez y participer et partager ces moments conviviaux ou venir uniquement aux cours.

Lieu et horaires des cours

Patronage Laïque / 12 rue Pierre Brossolette / 10190 ESTISSAC

Le lundi de 18h30 à 19h30 **DEBUTANTS**

Ce cours s'adresse aux personnes qui veulent découvrir ou redécouvrir la danse Country. Danses simples en début de saison, évoluant en difficulté au fur et à mesure de l'année.

Ce niveau sert à acquérir les bases techniques et le vocabulaire.

Durée moyenne = 2 ans voire plus pour certains qui se sentent bien dans ce cours.

Le lundi de 19h30 à 21h **NOVICES**

Ce cours s'adresse aux personnes qui veulent découvrir de nouvelles chorégraphies tout en travaillant avec des techniques et des rythmes encore plus variés.

Accessible à ceux qui maîtrisent les bases de la danse Country.

Durée moyenne : 2 ans voire plus pour certains qui se sentent bien dans ce cours.

Le mardi de 19h30 à 21h **INTERMEDIAIRES**

Ce cours s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir des chorégraphies techniques sur des rythmes plus difficiles. Les danses sont beaucoup plus compliquées, pouvant atteindre 64 temps, voire plus, sur des rythmes variés et souvent avec des tags, des «restart», des chorégraphies phrasées...



Il y a également beaucoup de tours et de changements de direction. Un minimum de technique est donc exigé. Accessible en moyenne après 3 à 4 années de pratique assidue de la danse Country.

Qu'est-ce que le country et la line dance ?

C'est à l'américain Robert Wanstreet (1960-2010) que l'on doit l'importation en France de la danse country, grâce à la création en 1993 à Paris du premier club amateur.

La country se danse sur tous types de musique. Chaque musique jouée lors d'un bal country peut donner lieu à l'exécution d'une ou plusieurs chorégraphies. Aujourd'hui, il existe plus de 2 000 chorégraphies. Le principe est simple : il faut répéter une chorégraphie sur un certain nombre de murs. Les chorégraphies sont composées de sections de 8 temps. Les danses les plus courtes font 16 temps, la grande majorité faisant 32, 48 ou 64 temps, et quelquefois beaucoup plus. Des chorégraphies peuvent contenir des tags (morceau de chorégraphie rajouté de façon exceptionnelle) ou bien des restarts (la chorégraphie recommence au début).

La line dance ou new line se danse sur des chorégraphies de country sur des musiques très modernes et de genre non-country.

LES ANIMATEURS



Claire



Maud



Fabrice

Don du sang

L'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Estissac et environs vous invite à donner votre sang lors de la prochaine collecte organisée sur le secteur du pays d'Othe :



Le 23 octobre 2020 : 14h30-18h30 à Aix-en-Othe

**Notez ce rendez-vous sur votre frigo... pour ne pas l'oublier !
Et parlez-en autour de vous !**

Le don «éthique», tel qu'il existe en France, est fondé sur quatre valeurs :

- L'anonymat : seul l'EFS connaît l'identité du donneur et du receveur, et les données les concernant.
- Le bénévolat : le don de sang est bénévole et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit.
- Le volontariat : le don de sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.
- Le non-profit : le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit.

On peut y ajouter trois autres valeurs, qui sont également au cœur des priorités de l'établissement : la sécurité, l'hygiène mais aussi la qualité des produits sanguins, assurée grâce au respect des bonnes pratiques et aux nombreux contrôles effectués sur ces produits.

dondesang.efs.sante.fr/test-aptitude-au-don

Xavier DUQUENNOY 26, rue de la Voie Neuve 10190 CHENEGY
dsb.estissac@orange.fr

Effervescence

Atelier postural à partir de 60 ans

Pôle des associations

4 rue Gambetta ESTISSAC

Le lundi de 14h à 15h

Travail d'équilibre, de mémoire, de tonicité pour maintenir et entretenir sa vitalité

Contact :

Pascale Micoulaud : 06.21.34.01.47

Raymond Pénélon : 06.87.28.95.66



ÉPIC'É.A

FERMETURE

DU 15 AU 30 AOUT 2020 INCLUS

INSCRIPTION, RENSEIGNEMENTS :

ESPACE FRANCE SERVICES

03.25.40.42.42

Horaires du bureau de poste d'Estissac Été 2020

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h

Fermé le lundi et le samedi

Services disponibles en ligne :

www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr

Secours populaire d'Estissac

Vestiaire

OUVERT A TOUS

Place Betty Dié

Mardi : 9h à 11h 30

Mercredi : 14h à 17h

Rappel pour tous les jeunes !

**Tu passes un examen
dans l'année ? Pense à
te procurer une pièce
d'identité !**

Gardons le contact !

Suite au contexte sanitaire, un grand nombre d'évènements sportifs et culturels seront (ou ont été) annulés. Beaucoup d'organisateur attendent de connaître l'état de la situation en septembre. Notre agenda est donc très restreint dans ce bulletin municipal.

Gardons le contact !

Ce magazine est le vôtre !

N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions et de vos suggestions d'articles !

Pour la prochaine parution de janvier 2021, si vous désirez voir figurer vos informations dans le bulletin, vous êtes invités à nous faire parvenir vos articles au plus tard pour le 15 novembre 2020 à cette adresse :

communicationestissac@gmail.com

En attendant, retrouvez-nous sur l'application PanneauPocket

SIMPLE ET GRATUIT
Testez vous même

Pas besoin de créer un compte !

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

DISPONIBLE SUR  Google Play

DISPONIBLE SUR  App Store

SINON, FLASHEZ-NOUS !




SOYEZ INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter. Votre mairie à le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

Les évènements locaux et l'actualité de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

Patronage laïque d'Estissac

Country - Line dance

«LES ESTI'DANCERS»

Lieu : Patronage Laïque 12 rue Pierre Brossolette à Estissac

2 premiers cours gratuits

Lundi de 18h30 à 19h30 débutants

Lundi de 19h30 à 21h novices

Mardi de 19h30 à 21h intermédiaires

Animateur : Fabrice, secondé par Claire

Contact : Claudine : 06.85.78.92.13

VIDE-GRENIER

4 avril 2021 Contact : Marie-Claude : 07.68.73.09.56

YOGA

Lieu 4 rue Gambetta à Estissac au Pôle des Associations (face à la halle)

2 premiers cours gratuits

Pour tous les âges, venez rejoindre l'équipe pour approfondir votre pratique ou débiter

Les cours commencent fin août.

Cours collectifs assurés par Mercédès Delfau, professeur de yoga : 06.16.05.36.32 ou 03.25.76.65.31

Mercredi de 18h45 à 20h

et vendredi de 14h45 à 16h

Agenda

AGENDA

Septembre 2020

19 et 20 | 9h à 18h : Visite du patrimoine d'Estissac (église, halle et lavoir) dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

26 | 14h30 : «Nettoyons la nature» sur inscription à la mairie : 03.25.40.41.43 ou mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Octobre 2020

22 | 18h30 : Église d'Estissac. L'historienne Aurélie LOUIS donnera une conférence sur l'histoire de l'église Saint-Liébault d'Estissac, suivie du lancement de la souscription de la Fondation du patrimoine.



UN JOUR UNE ÉGLISE 2020 mercredi 5 août à 10 h 30

Une équipe de bénévoles vous accueille le mercredi 5 août 2020 à 10 h 30 pour vous faire connaître l'Église Saint-Liébault du XII^e, remaniée au XVI^e et reconstruite au XVIII^e siècle. L'architecture, les statues, les vitraux, les clés de voûtes et les plaques commémoratives ont une histoire qui mérite votre attention.

Pour une meilleure organisation, le port du masque et une inscription au : 03 25 40 45 07. Merci pour votre compréhension.

ETAT CIVIL

Naissances



Cayden PERIN | le 1^{er} mars

Zélie DA MOTA | le 22 avril

Isaac MAILLY LAHAYE | le 9 mai

Milla MARTINS DA SILVA | le 13 mai

Ayden MORALES | le 31 mai

Charlie PETITJEAN | le 6 juin

Octave GARCIA | le 22 juin

Léna TRANCHANT | le 25 juin

Mariages



Sarah SIMON & Adam ABEGG | 18 avril

Angélique DORN & David FRERE | 4 juillet

Décès



Gérald PAYOT, 56 ans | 5 février

Jeanine GROCOLAS, 89 ans | 8 février

Gino GRITTI, 66 ans | 14 février

Gisèle LAGNY, 96 ans | 10 mars

Lucienne MARTINET, 88 ans | 10 mars

Micheline PROTIN, 89 ans | 7 juin

Hubert GRÉGOIRE, 83 ans | 11 juin

Guy APOVO, 54 ans | 15 juin

Jean-Pierre BOULANGIER, 56 ans | 16 juin



Mairie d'Estissac
Place François Mitterrand
10190 ESTISSAC
Tél. : 03.25.40.41.43
mairie.d-estissac@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :
8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

Jeudi :

8h30 - 12h

Vendredi :

8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Samedi : sur rendez-vous
pour CNI et passeports

Fermeture de la mairie :
du 10 au 16 août inclus